

# Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres

L'aide alimentaire en nature apportée par les associations en France est distribuée principalement sous trois formes : colis, épiceries sociales ou repas prêts à consommer. Les recourants s'adressent à un type de distribution plutôt qu'un autre en fonction avant tout de leurs situations familiale et de logement : à autres caractéristiques comparables, les personnes seules ou sans logement personnel fréquentent bien plus les distributions de repas.

La majorité des bénéficiaires de l'aide alimentaire vivent dans leur propre logement et reçoivent également des aides non alimentaires : prestations sociales, aides associatives ou locales, ou aide informelle de leur entourage. Ceux qui ne reçoivent aucun autre soutien sont plus souvent sans logement personnel, immigrés ou âgés.

En 2021, quatre recourants à l'aide alimentaire sur cinq signalent des difficultés quant à leur alimentation (nécessité de réduire les quantités, la variété des aliments, etc.). De manière plus générale, les recourants ont des conditions de vie particulièrement difficiles et leur ménage se situe le plus souvent parmi les plus pauvres des personnes en situation de pauvreté monétaire : ils déclarent plus que l'ensemble des personnes pauvres un mauvais état de santé et des situations de détresse financière, et près des trois quarts vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 40 % du niveau de vie médian.

L'aide alimentaire en nature apportée par les associations se répartit en trois principaux types : les **colis ou paniers alimentaires**, les **épiceries sociales** et les **distributions de repas**. La distribution de colis ou paniers alimentaires consiste soit à remettre directement aux **recourants** les produits alimentaires d'une liste préétablie, soit à leur laisser choisir les produits du panier, en libre-service ou dans le respect d'un cadre visant à assurer l'équilibre nutritionnel du panier. Les épiceries sociales, elles, fonctionnent comme des magasins usuels, mais assurent des tarifs très bas, de 10 à 30 % des prix du marché. Dans ces deux modes de distribution, les prestations sont souvent réservées aux familles préalablement inscrites sous conditions de ressources. Ce n'est généralement pas le cas des distributions de repas : ici, un repas prêt à consommer (sur place ou à emporter) est distribué, avec le plus souvent un accueil inconditionnel sans inscription préalable, ni conditions de ressources.

Ces aides coexistent avec d'autres : l'aide alimentaire sous forme financière (bons d'achat, chèques alimentaires), l'aide informelle – alimentaire ou non – apportée par la famille ou les amis, diverses aides non alimentaires apportées par les associations et enfin l'aide sociale apportée par les pouvoirs publics. Seul le recours à l'aide alimentaire en nature apportée par les associations est analysé dans cette publication, à partir de l'enquête Aide alimentaire menée fin 2021 ► [sources et méthodes](#).

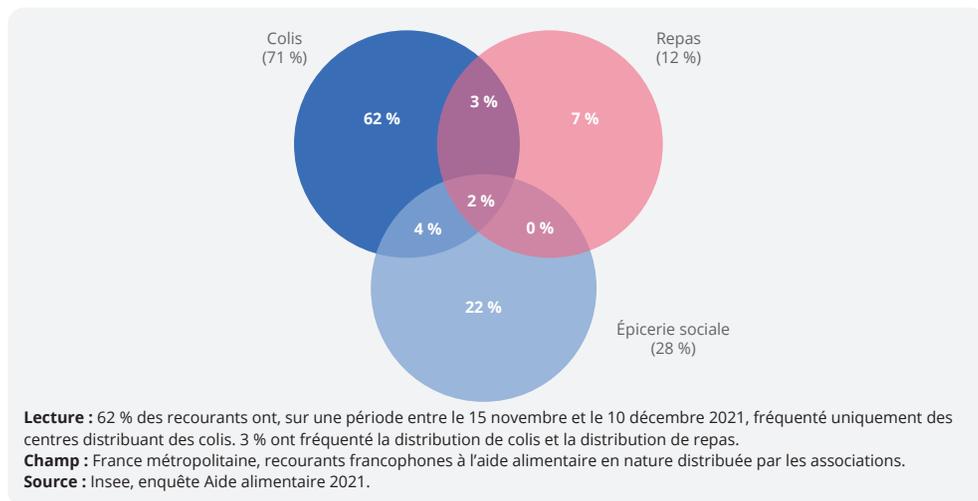
## Un recours avant tout aux colis et paniers alimentaires, souvent auprès de la même association

En 2021, sur près de 8 000 sites d'associations distribuant de l'aide alimentaire en nature, 75 % pratiquent la distribution de colis, 20 % sont des épiceries sociales, et 5 % distribuent des repas. Les sites assurant plusieurs types de distribution sont relativement rares. Comme l'affluence varie selon le type de distribution, la répartition des recourants est un peu différente : parmi les 1,2 million de recourants<sup>1</sup> ayant fréquenté un ou plusieurs sites de distribution alimentaire entre le 15 novembre

<sup>1</sup> Ce chiffre est indicatif. Les sources disponibles préexistantes à l'enquête Aide alimentaire conduisent à une fourchette de 2 à 4 millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire sur une année en France métropolitaine. En se fondant sur les données de l'enquête Aide alimentaire, et sous quelques hypothèses additionnelles, on estime qu'en 2021 entre 3,2 et 3,5 millions de personnes, recourantes ou membres de leurs ménages, ont bénéficié de l'aide alimentaire en nature des associations [Accardo *et al.*, 2022].

et le 10 décembre 2021, 71 % fréquentent les distributions de colis, 28 % les épiceries sociales et 12 % les distributions de repas ► **figure 1**. Une minorité fréquente plusieurs types de distribution.

### ► 1. Répartition des recourants à l'aide alimentaire selon le type de distribution



Neuf recourants sur dix n'ont fréquenté qu'un seul type de distribution au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Pour un même type de distribution, les personnes peuvent cependant recourir à plusieurs associations. Par exemple, 12 % des recourants ont, sur cette période de quatre semaines, fréquenté plusieurs centres de distribution de colis relevant d'associations différentes.

Au total, 17 % des recourants ont fréquenté plusieurs structures associatives au cours des quatre semaines précédant l'enquête, éventuellement pour plusieurs types de distribution. Dans 93 % des cas, ils s'en tiennent à deux associations. En revanche, sur une année entière, 30 % des recourants font appel à plusieurs associations.

### La situation familiale et le logement, déterminants pour le type de recours à l'aide alimentaire

Le profil des recourants varie beaucoup selon le type d'aide sollicitée. Les bénéficiaires des colis ou des épiceries sociales sont le plus souvent des familles vivant dans leur propre logement. Plus précisément, les personnes se rendant sur les sites de colis ou dans les épiceries sont majoritairement des femmes (72 %), dont près de 40 % élèvent seules un ou plusieurs enfants. Inversement, les recourants aux distributions de repas sont principalement des hommes (77 %), vivant seuls (72 %) et sans logement personnel. Si la plupart des recourants à l'aide alimentaire vivent en **logement ordinaire** (86 %), généralement dans un logement personnel (76 %) ou bien hébergés par des proches, ils sont 8 % à vivre en hébergement collectif (chambre, dortoir, collectivité), 2 % à l'hôtel et 4 % sont sans abri. 83 % des recourants aux colis et épiceries sociales vivent dans un logement personnel, contre seulement 32 % des recourants aux distributions de repas. La proportion de personnes **immigrées** francophones est très importante parmi les recourants aux colis ou épiceries sociales (39 %), et encore plus parmi les recourants aux repas (60 %) ► **encadré**.

La situation de logement est particulièrement déterminante. En effet, stocker les produits alimentaires bruts puis les cuisiner suppose de disposer d'un logement. Les personnes en hébergement collectif, à l'hôtel ou, *a fortiori*, sans abri recourent beaucoup moins aux épiceries sociales que celles disposant d'un logement personnel. Une analyse toutes choses égales par ailleurs des déterminants à chacun

## ► Encadré – Près de la moitié des recourants à l'aide alimentaire sont immigrés

Les personnes immigrées sont surreprésentées chez les recourants : elles constituent 44 % des recourants du champ de l'enquête Aide alimentaire, contre 10 % de la population métropolitaine. Cette part est du reste sous-estimée, puisqu'elle n'inclut que les recourants en mesure de répondre à un questionnaire en français. Un auto-questionnaire en anglais a été proposé aux personnes non francophones, mais trop peu de personnes ont accepté d'y répondre pour en permettre l'exploitation. Un dénombrement réalisé au moment de l'enquête permet cependant d'estimer le nombre de recourants non francophones à environ 160 000 (correspondant à environ 420 000 bénéficiaires en incluant les familles), soit environ 14 % des recourants francophones (immigrés ou non). Les recourants immigrés non francophones constituent ainsi le quart des recourants immigrés.

### Les recourants immigrés sont plus jeunes et plus souvent en couple avec enfants

Les origines des recourants immigrés francophones diffèrent de celles de l'ensemble des immigrés dans la population : neuf sur dix viennent d'Afrique, alors que les immigrés africains représentent à peine la moitié de l'ensemble des immigrés résidant en France en 2021.

Les recourants immigrés francophones se distinguent aussi des autres recourants : 40 % sont des hommes, contre 33 % parmi les non-immigrés ; ils sont plus jeunes (18 % ont entre 16 et 24 ans, contre 6 %), et les couples avec enfants sont deux fois plus fréquents (30 % contre 16 %) ► **figure**. Surtout, ils sont dans des situations nettement plus précaires : 62 % seulement résident dans leur propre logement,

## Caractéristiques des recourants à l'aide alimentaire non immigrés et immigrés francophones

	Immigrés, arrivés en France depuis :			Non-immigrés
	Moins de 3 ans	3 ans ou plus	Ensemble	
en %				
<b>Sexe</b>				
Femme	49	69	<b>61</b>	67
Homme	51	31	<b>40</b>	33
<b>Âge</b>				
16-24 ans	35	6	<b>18</b>	6
25-34 ans	34	18	<b>25</b>	13
35-44 ans	23	26	<b>24</b>	21
45-54 ans	6	23	<b>16</b>	25
55-64 ans	2	17	<b>10</b>	22
65 ans ou plus	1	10	<b>6</b>	14
<b>Configuration familiale</b>				
Personne seule	48	28	<b>37</b>	46
Famille monoparentale	12	25	<b>19</b>	28
Couple sans enfant	2	5	<b>3</b>	7
Couple avec enfants	25	34	<b>30</b>	16
Ménage complexe	13	9	<b>11</b>	4
<b>Logement</b>				
Propriétaire	0	3	<b>2</b>	7
Locataire du parc social	21	49	<b>39</b>	52
Locataire du parc privé	27	17	<b>21</b>	29
Hébergé chez les parents	1	1	<b>1</b>	3
Hébergé par la famille, des amis	13	11	<b>12</b>	3
En dortoir, ou chambre en hébergement collectif	28	8	<b>13</b>	2
Hôtel	6	4	<b>5</b>	1
Sans-abri	4	7	<b>6</b>	2
Autres	0	0	<b>0</b>	1
<b>Cinquième de niveau de vie des recourants</b>				
Inférieur à Q1 (20 % des recourants les plus pauvres)	43	30	<b>36</b>	8
De Q1 à Q2	14	27	<b>22</b>	19
De Q2 à Q3	21	17	<b>18</b>	21
De Q3 à Q4	14	13	<b>13</b>	26
Supérieur à Q4 (20 % des recourants les moins pauvres)	8	14	<b>11</b>	27

**Lecture** : 6 % des recourants non immigrés ont entre 16 et 24 ans, contre 18 % des recourants immigrés francophones.

**Champ** : recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations en France métropolitaine.

**Source** : Insee, enquête Aide alimentaire 2021.





contre 88 % des non-immigrés. Leur niveau de vie est aussi plus bas : 58 % font partie des 40 % de recourants les plus pauvres, contre 27 % des non-immigrés. Plus souvent que les non-immigrés, ils ne reçoivent aucune autre aide que l'aide alimentaire (18 % contre 11 %). En particulier ils bénéficient moins souvent de prestations sociales (57 % contre 78 %), notamment du fait d'un statut administratif lui aussi précaire : plus d'un tiers des recourants immigrés francophones ne dispose pas d'un titre de séjour longue durée.

Une analyse plus détaillée de la population des recourants immigrés met en évidence sa forte hétérogénéité, liée en partie aux différences de durée de présence en France. Les traits les plus distinctifs de la population des recourants immigrés sont en effet souvent ceux des personnes arrivées le plus récemment (34 % sont en France depuis moins de 3 ans), tandis que les recourants présents depuis 10 ans ou plus (35 %) apparaissent parfois plus proches de la population non-immigrée que des immigrés récents. C'est très clairement le cas de leur répartition par sexe ou par âge. Dans d'autres dimensions (par exemple la situation de logement ou le niveau de vie), l'écart avec les non-immigrés reste net indépendamment de l'ancienneté sur le territoire.

des trois types de distribution (colis, épicerie sociale, repas) confirme ce rôle important du logement. Ainsi, les personnes qui ne disposent pas de leur propre logement ont beaucoup plus recours aux repas prêts à consommer que celles qui sont locataires ou propriétaires : 3,2 fois plus pour celles en hébergement collectif, 4,3 fois plus pour celles en hôtel et 9,0 fois plus pour les sans-abri ► [figure 2](#). De façon générale, disposer ou non d'un logement personnel est un déterminant majeur des comportements et du ressenti des recourants.

Toutes choses égales par ailleurs, la situation familiale est aussi très déterminante. Les personnes seules fréquentent moins les distributions de colis, souvent conçues pour des familles. À autres caractéristiques identiques, vivre seul plutôt qu'en couple avec enfants réduit de 30 % la probabilité de fréquenter la distribution de colis. À l'inverse, les personnes seules ont une probabilité près de trois fois plus forte de recourir aux distributions de repas. Néanmoins, les femmes, qu'elles vivent seules ou en couple, se rendent très rarement dans les distributions de repas : toutes choses égales par ailleurs, la probabilité qu'une femme les fréquente est trois fois moindre que celle d'un homme.

À autres caractéristiques identiques, le statut migratoire des personnes influe également sur les modes de distribution fréquentés, avec une intensité qui dépend cependant de l'ancienneté d'arrivée en France. Les recourants immigrés arrivés depuis 3 ans ou plus ne se distinguent pas notablement des non-immigrés. En revanche, les immigrés arrivés depuis moins de 3 ans ont, par exemple, 30 % de chances en moins de fréquenter les épiceries sociales, notamment parce que leur accès suppose d'avoir été orienté vers elles par les services sociaux, et donc d'être plus avancé dans le parcours d'insertion que ne le sont beaucoup d'arrivants récents.

Cette analyse n'épuise cependant pas la liste des facteurs susceptibles de jouer sur les modes de recours à l'aide alimentaire. Le recours à tel ou tel type de distribution est aussi conditionné par l'offre locale d'aide alimentaire ainsi que par les critères d'éligibilité édictés par chaque association. Faute d'informations suffisamment précises, ces aspects ne sont pas abordés dans cette étude.

Enfin, le multi-recours, c'est-à-dire avoir bénéficié d'au moins deux distributions parmi les colis, l'épicerie sociale ou la distribution de repas durant le mois précédant l'enquête, est plus répandu parmi les recourants les plus précaires, notamment ceux sans domicile personnel. À autres caractéristiques identiques, vivre en hébergement collectif plutôt que dans un logement personnel multiplie par 2,0 la probabilité du multi-recours, et être sans abri par 2,4.

## ► 2. Les déterminants du type de distribution fréquenté, du multi-recours et de l'absence d'aide autre qu'alimentaire

	Type de distribution fréquenté			Multi-recours	rapport de chances Aucune aide autre que l'aide alimentaire
	Colis	Épicerie sociale	Repas		
<b>Logement</b>					
<i>Propriétaire ou locataire</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Hébergé par les parents, la famille, des amis	1,9*	0,6*	1,9*	1,4	1,9*
En dortoir, ou chambre en hébergement collectif	1,3	0,8	3,2*	2,0*	1,6*
Hôtel	1,0	0,5*	4,3*	1,2	2,8*
Sans-abri	0,5*	0,6*	9,0*	2,4*	3,9*
Autres	1,0	1,5	2,2	2,5*	2,4
<b>Sexe</b>					
Femme	1,2*	1,2*	0,3*	0,8*	0,8*
Homme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Ancienneté de l'arrivée en France des immigrés</b>					
<i>Non-immigré</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Moins de 3 ans	1,6*	0,7*	1,3*	1,1	2,6*
3 ans ou plus	1,0	1,0	1,1	1,1	1,6*
<b>Configuration familiale</b>					
Personne seule	0,7*	0,9	2,9*	1,3	1,2
Famille monoparentale	0,8*	1,1	1,2	0,9	0,8
Couple sans enfant	0,9	1,1	1,4	1,1	1,8*
<i>Couple avec enfants</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Ménage complexe	0,7*	1,0	2,1*	1,1	1,3
<b>Âge</b>					
16-24 ans	0,7*	1,2	1,0	0,8	1,0
25-34 ans	0,8*	1,1	0,9	0,9	0,7*
35-44 ans	0,8	1,2	1,3	1,3	0,5*
45-54 ans	0,9	1,1	1,1	1,1	0,6*
55-64 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
65 ans ou plus	0,9	1,1	1,0	1,0	2,3*
<b>Niveau de diplôme</b>					
Aucun diplôme ou CEP	1,2	0,8*	0,9	0,9	0,7*
Brevet ou baccalauréat général	0,8	1,1	1,1	1,1	0,7*
<i>CAP ou baccalauréat professionnel</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Diplôme du supérieur	0,9	1,0	0,8	0,9	0,8
<b>Situation d'études</b>					
<i>Non-étudiant</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Étudiant	0,4*	4,2*	0,2*	1,3	0,5*
<b>Cinquième de niveau de vie des recourants</b>					
Inférieur à Q1 (20 % des recourants les plus pauvres)	2,0*	0,8	0,8	1,8*	0,9
De Q1 à Q2	1,8*	0,7*	0,7*	1,4*	0,7*
De Q2 à Q3	1,5*	0,9	0,8	1,4*	0,8*
De Q3 à Q4	1,3*	0,9	0,8	1,3	0,8
Supérieur à Q4 (20 % des recourants les moins pauvres)	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.

\* : significatif au seuil de 5 % ; Réf. : référence.

**Lecture** : toutes choses égales par ailleurs, vivre en hébergement collectif multiplie par 3,2 la probabilité d'un recourant de s'adresser à un centre de distribution de repas par rapport à une personne habitant un logement personnel (propriétaire ou locataire). Cela multiplie par 2,0 la probabilité d'avoir recours à deux types de distributions ou plus au cours des quatre semaines précédant l'enquête (multi-recours) et par 1,6 la probabilité de ne percevoir aucune aide en dehors de l'aide alimentaire en nature.

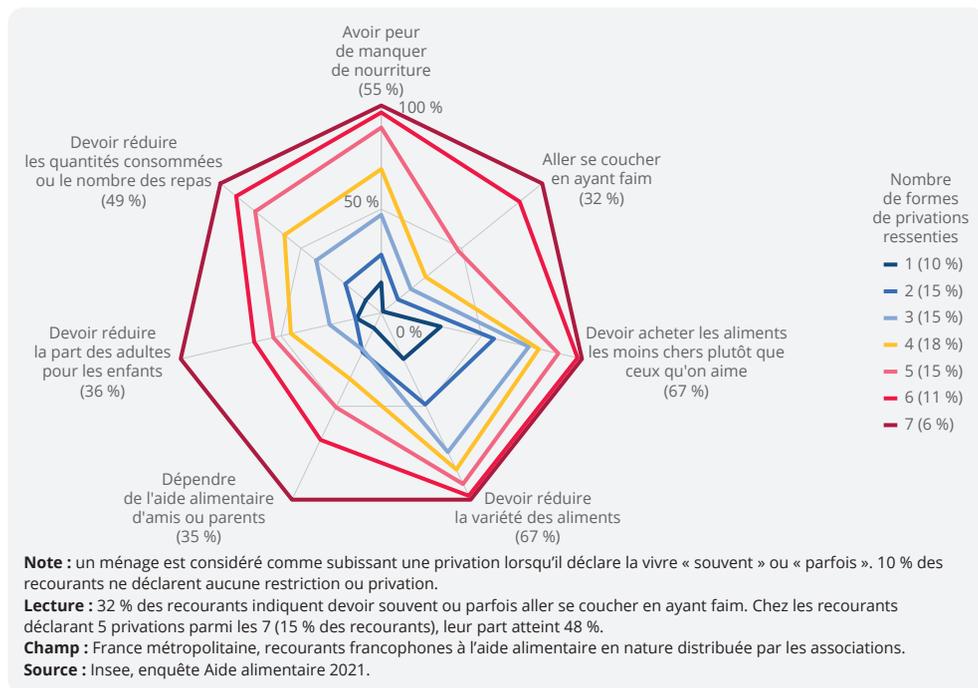
**Champ** : France métropolitaine, recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations.

**Source** : Insee, enquête Aide alimentaire 2021.

## Quatre recourants à l'aide alimentaire sur cinq souffrent de plusieurs formes de privations alimentaires

Les recourants fréquentant un ou plusieurs sites de distribution alimentaire font face à diverses difficultés ou privations alimentaires. Les plus citées sont d'une part, l'obligation d'acheter, souvent ou parfois, les aliments les moins chers plutôt que ceux qu'on aime (67 %), et d'autre part, la nécessité de réduire la variété des aliments consommés (67 %) ► **figure 3**. Par ailleurs, 55 % des recourants ont souvent ou parfois peur de manquer de nourriture et 49 % doivent réduire les quantités qu'ils consomment ou sauter des repas. Enfin, 35 % doivent demander de la nourriture à des proches et 32 % disent se coucher souvent ou parfois en ayant faim. 36 % (et même 64 % lorsqu'ils vivent avec un ou plusieurs enfants) déclarent devoir réduire souvent ou parfois la part des adultes au profit des enfants.

### ► 3. Difficultés et privations subies par les recourants à l'aide alimentaire



Bien qu'elles fassent appel à l'aide alimentaire, 10 % des personnes ne mentionnent aucune de ces privations. Les 90 % restants déclarent entre 1 et 7 privations. 6 % des recourants disent subir toutes les privations mentionnées ; 11 % en déclarent 6. En moyenne, les recourants mentionnent 3,4 privations, un nombre qui varie peu selon leurs caractéristiques. Les personnes de 65 ans ou plus en subissent toutefois en moyenne un peu moins (2,4), tandis que les familles monoparentales en cumulent en moyenne 4,1.

### Les recourants sans soutien autre que l'aide alimentaire des associations sont plus souvent sans logement personnel, immigrés ou âgés

La très grande majorité des recourants à l'aide alimentaire en nature bénéficie d'autres formes d'aide, sous forme de prestations sociales (66 % des recourants), de chèques alimentaires ou d'aides en nature non alimentaires reçues des associations ou des communes (26 % ; dons de vêtements, accompagnement pour l'accès au logement, etc.) ou bien encore d'une aide informelle de la part de la famille ou de proches (38 % ; soutien financier, alimentaire ou matériel). L'aide alimentaire apportée par les associations ne constitue ainsi qu'une partie des réponses aux besoins des personnes en grande précarité.

Cependant, 16 % des recourants ne bénéficient d'aucun autre soutien que cette aide alimentaire des associations. Ce sont principalement les personnes dans les situations les plus précaires : vivre en hôtel ou être sans-abri plutôt que dans un logement personnel multiplie par 2,8 à 3,9 la probabilité de ne recevoir que l'aide alimentaire. Du reste, le manque de soutien autre que cette aide alimentaire est surtout la manifestation de l'absence d'aide de la famille ou de services sociaux. Ainsi, par rapport aux non-immigrés, les immigrés ont une probabilité de n'avoir aucune autre aide multipliée par 1,6 à 2,6 (2,6 pour les immigrés arrivés récemment). Il faut le plus souvent disposer d'un titre de séjour assez long pour pouvoir bénéficier d'une prestation.

Les recourants les plus âgés sont aussi davantage susceptibles de ne bénéficier d'aucun autre soutien que l'aide alimentaire des associations (les 65 ans ou plus ont une probabilité 2,3 fois plus élevée

que les 55-64 ans). D'une part, ils bénéficient rarement de transferts familiaux, ceux-ci se faisant très majoritairement des ascendants vers les descendants [Kranklader *et al.*, 2018] ; d'autre part, ils ont souvent un revenu qui, bien que modeste, les situe au-dessus des seuils de perception des minima sociaux<sup>2</sup>.

## Les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont souvent les plus pauvres des pauvres

Les ménages recourant à l'aide alimentaire en nature des associations se retrouvent très majoritairement parmi les personnes **pauvres<sup>3</sup> au sens monétaire**, dont ils constituent la fraction ayant les conditions d'existence les plus difficiles. Ainsi, le **niveau de vie** des bénéficiaires de l'aide alimentaire vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire en logement personnel ou hébergés par des proches) s'élève en moyenne à 637 euros par mois ► **figure 4**. Il représente à peine plus du quart du niveau de vie moyen des ménages tel qu'il est mesuré dans l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) ► **sources et méthodes** et seulement les trois quarts du niveau de vie moyen des ménages pauvres. Les recourants vivant en hébergement collectif, à l'hôtel ou sans abri, que leur situation de logement exclut du champ de SRCV<sup>4</sup>, ont un niveau de vie moyen encore plus bas (435 euros par mois).

### ► 4. Caractéristiques des recourants à l'aide alimentaire et des ménages pauvres selon leur situation de logement

	Répartition (en %)		Âge moyen du recourant ou de la personne de référence (en années)		Part des femmes <sup>1</sup> (en %)		Part des familles avec enfants (en %)		Part des ménages immigrés <sup>2</sup> (en %)		Niveau de vie mensuel moyen (en euros)	
	Recourants	Ménages pauvres	Recourants	Ménages pauvres	Recourants	Recourants	Ménages pauvres	Recourants	Ménages pauvres	Recourants	Ménages pauvres	
<b>Logement ordinaire</b>	<b>86</b>											
Propriétaire	5	28	55	62	74	45	33	14	16	749	903	
Locataire du parc social	54	37	47	51	75	59	48	37	29	638	903	
Locataire du parc privé	30	31	44	43	66	40	32	37	22	666	842	
Hébergé par les parents	2	nd	39	nd	37	19	nd	27	nd	664	nd	
Hébergé par des amis	8	4	40	47	58	35	25	74	8	436	737	
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>46</b>	<b>51</b>	<b>70</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>22</b>	<b>637</b>	<b>877</b>	
<b>Autres situations</b>	<b>14</b>											
En dortoir, ou chambre en hébergement collectif	55	nd	35	nd	34	26	nd	80	nd	479	nd	
Hôtel	17	nd	34	nd	55	54	nd	85	nd	307	nd	
Sans-abri	25	nd	41	nd	9	7	nd	70	nd	418	nd	
Autres	3	nd	37	nd	52	24	nd	26	nd	494	nd	
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>nd</b>	<b>36</b>	<b>nd</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>nd</b>	<b>76</b>	<b>nd</b>	<b>435</b>	<b>nd</b>	

nd : non disponible.

1 Parmi les personnes du ménage se rendant sur le site de distribution.

2 Un ménage recourant est considéré comme immigré si le recourant est immigré. Un ménage pauvre est considéré comme immigré si la personne de référence ou son conjoint est immigré.

**Note** : la pauvreté est définie au seuil de 60 % du niveau de vie médian.

**Lecture** : 86 % des recourants vivent en logement ordinaire. Parmi eux, 5 % sont propriétaires occupants de leur résidence principale. L'âge moyen de ces derniers est de 55 ans, tandis que dans l'ensemble des ménages pauvres vivant en logement ordinaire et propriétaires de leur résidence principale, l'âge moyen de la personne de référence est de 62 ans.

**Champ** : France métropolitaine, recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations et personnes pauvres vivant en logement ordinaire.

**Source** : Insee, enquête Aide alimentaire 2021, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

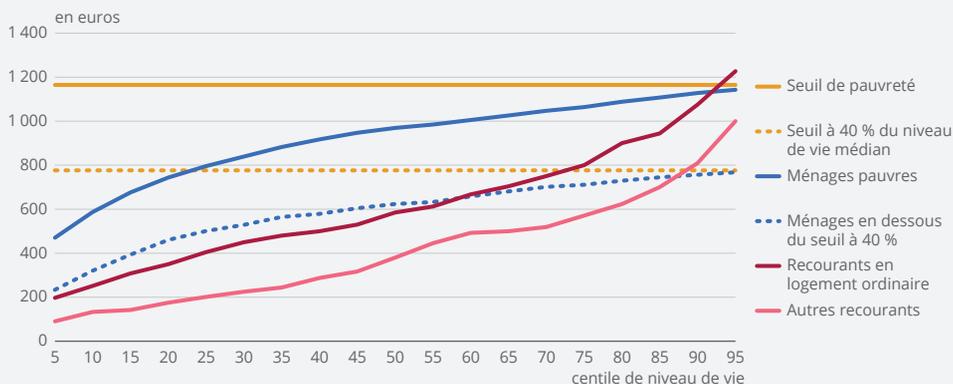
Ainsi, 72 % des recourants vivant en logement ordinaire et 88 % des autres recourants ont un niveau de vie qui se situe en deçà du seuil de 40 % du revenu médian, contre 23 % des ménages pauvres ► **figure 5**. Autrement dit, les recourants à l'aide alimentaire sont bien en général les plus pauvres des

2 Parmi les 55 % des plus de 65 ans ne recevant pas de prestation sociale, près de 43 % indiquent un niveau de vie supérieur au niveau du minimum vieillesse à la date de l'enquête (906 euros/mois). Dans 4 cas sur 5, il est alors inférieur à 1 200 euros/mois.

3 Leur nombre est en moyenne annuelle de 8,9 millions sur la décennie 2010 [Insee, 2021].

4 Le taux de pauvreté est usuellement mesuré pour les ménages vivant en logement ordinaire. Une estimation de la population pauvre tenant compte des personnes vivant hors logement ordinaire augmente de 500 000 personnes environ la taille de cette population pour l'année 2018 [Sicsic, 2021].

## ► 5. Distribution des niveaux de vie mensuels des recourants à l'aide alimentaire et des ménages pauvres



**Note :** la pauvreté est définie au seuil de 60 % du niveau de vie médian.

**Lecture :** 50 % des recourants à l'aide alimentaire vivant en logement ordinaire ont un niveau de vie inférieur à 585 euros mensuels.

**Champ :** France métropolitaine, recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations et personnes pauvres vivant en logement ordinaire.

**Source :** Insee, enquête Aide alimentaire 2021, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

pauvres au sens monétaire. Cependant, 5 % des recourants vivant en logement ordinaire déclarent des revenus dépassant le seuil de pauvreté monétaire (à 60 % du niveau de vie médian).

Les recourants à l'aide alimentaire présentent par ailleurs un éventail de niveaux de vie plus large que la population pauvre : le **coefficient de Gini** est de 0,29 pour les recourants en logement ordinaire, contre 0,13 pour les ménages pauvres.

Parmi les ménages vivant en logement ordinaire, les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont beaucoup plus souvent locataires du parc social que les ménages pauvres (54 % des recourants, contre 37 % des ménages pauvres). Ils sont rarement propriétaires occupants (5 %), alors que cette situation concerne 28 % des ménages pauvres. Par ailleurs, parmi les ménages vivant en logement ordinaire, 38 % des recourants sont immigrés, contre 22 % des ménages pauvres, une proportion déjà deux fois supérieure à celle calculée sur l'ensemble de la population.

## La pauvreté ressentie est aussi plus forte pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire

Les recourants à l'aide alimentaire en nature s'estiment plus souvent en difficulté financière que les personnes pauvres. Par exemple, ils déclarent deux fois plus souvent que les ménages pauvres devoir faire des dettes pour y arriver, et aussi plus souvent y arriver difficilement ► **figure 6**. Les écarts sont les mêmes lorsqu'on les compare avec les ménages pauvres les plus modestes, c'est-à-dire ceux vivant sous le seuil de 40 % du niveau de vie médian.

Ce sentiment plus grand de difficulté financière pourrait être imputable aux différences sociodémographiques entre les recourants et les ménages pauvres. Par exemple, les ménages proches du niveau de vie médian se jugent moins souvent en difficulté financière quand ils sont propriétaires de leur logement que quand ils sont locataires. Inversement, à ce même niveau de vie, les familles monoparentales indiquent plus souvent que les autres ménages ressentir de telles difficultés [Demoly *et al.*, 2017]. Une analyse toutes choses égales par ailleurs (permettant de contrôler l'effet des caractéristiques sociodémographiques comme le sexe, l'âge, la configuration familiale, la situation de logement et la taille du ménage sur le sentiment d'être en difficulté financière) confirme que les bénéficiaires de l'aide alimentaire vivant en logement ordinaire ont une probabilité plus forte de se sentir en difficulté financière que les ménages pauvres ► **figure 7**.

## ► 6. Situation financière perçue par les recourants à l'aide alimentaire et par les ménages pauvres

en %

	Recourants à l'aide alimentaire		Ménages pauvres	Ménages sous le seuil de 40 % du niveau de vie médian
	En logement ordinaire	Autre situation		
Ne peut y arriver sans faire de dettes	23	23	10	10
Y arrive difficilement	40	29	35	32
Juste, il faut faire attention	33	39	44	45
Ça va	3	9	11	13
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Lecture :** 23 % des recourants vivant en logement ordinaire déclarent ne pouvoir y arriver sans faire de dettes, contre 10 % parmi les ménages pauvres (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) et 10 % parmi les ménages sous le seuil à 40 % du niveau de vie médian.

**Champ :** France métropolitaine, recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations et personnes pauvres vivant en logement ordinaire.

**Source :** Insee, enquête Aide alimentaire 2021, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

## ► 7. Les déterminants de la perception d'être en difficulté financière

rapport de chances

<b>Recours à l'aide alimentaire</b>	
Oui	2,3
Non	Réf.
<b>Âge (en logarithme)</b>	<b>1,6</b>
<b>Sexe</b>	
Femme	1,0
Homme	Réf.
<b>Configuration familiale</b>	
Personne seule	Réf.
Famille monoparentale	1,8
Couple sans enfant	0,9
Couple avec enfants	1,3
Ménage complexe	0,8
<b>Situation de logement</b>	
Propriétaire	0,6
Locataire du parc social	Réf.
Locataire du parc privé	0,9
Hébergé par les parents, la famille, des amis	1,0
<b>Taille du ménage (en logarithme)</b>	<b>1,0</b>

Réf. : référence.

**Lecture :** à autres caractéristique identiques, un recourant à l'aide alimentaire a une probabilité 2,3 fois plus élevée qu'un non-recourant pauvre d'estimer qu'il ne s'en sort pas financièrement ou sinon très difficilement.

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations et ménages pauvres.

**Source :** Insee, enquête Aide alimentaire 2021, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

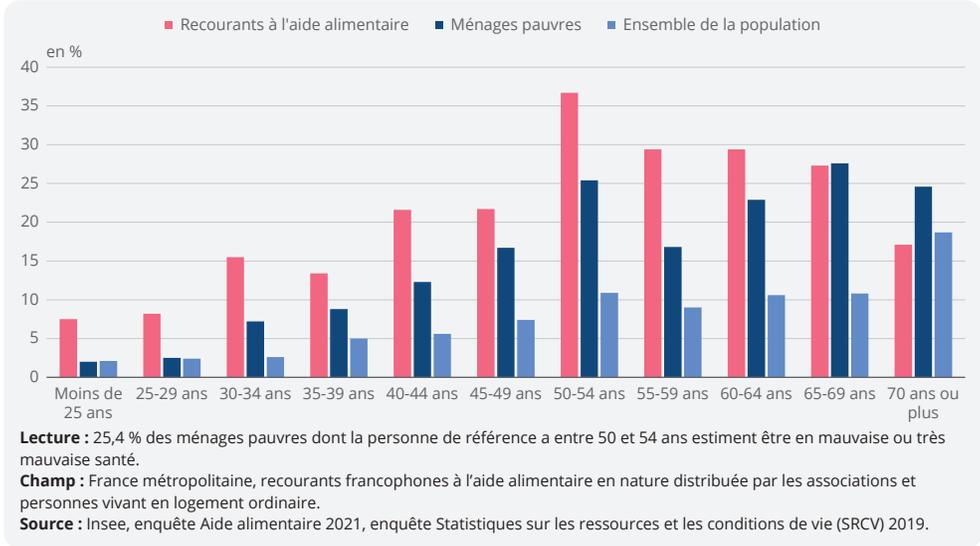
## Les recourants à l'aide alimentaire se jugent plus souvent en mauvaise santé que les ménages pauvres

L'état de santé peut également être un indicateur de précarité. Les recourants à l'aide alimentaire se jugent encore plus souvent en mauvaise santé que les personnes pauvres<sup>5</sup>. En moyenne, 9,5 % des personnes vivant en logement ordinaire jugent leur santé mauvaise ou très mauvaise ; mais cette proportion passe à 16 % parmi les personnes appartenant à un ménage pauvre, et à 21 % parmi les recourants vivant en logement ordinaire. L'écart s'observe à tous les âges actifs ► **figure 8**.

<sup>5</sup> Ce jugement est personnel et recueilli pour le seul recourant dans l'enquête Aide alimentaire. Dans l'enquête SRCV, il est recueilli pour tous les membres du ménage âgés de 16 ans ou plus. Pour assurer la comparabilité des deux sources, seule l'opinion de la personne de référence ou celle de son conjoint est retenue dans SRCV.

Le renoncement aux soins est aussi beaucoup plus fréquent parmi les recourants. Dans l'ensemble des ménages, 4 % déclarent renoncer à une visite chez le médecin ou à des soins dentaires pour au moins un membre du ménage et le double, 8 %, chez les ménages pauvres. Cette proportion s'élève à 22 % chez les recourants à l'aide alimentaire qui vivent en logement ordinaire. ●

### ► 8. Part des personnes déclarant être en mauvais ou très mauvais état de santé selon l'âge



#### Auteurs :

Aliocha Accardo (Insee)

Agnès Brun (Insee)

Thomas Lellouch (Insee)

## ► Sources et méthodes

L'enquête Aide alimentaire (EAA) a été collectée du 15 novembre au 10 décembre 2021 auprès des recourants à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations dans 235 sites de distribution de France métropolitaine. Le questionnaire, de 17 minutes environ, a été soumis à un échantillon sélectionné au hasard parmi les recourants francophones âgés de 16 ans ou plus présents sur le site enquêté le jour de l'enquête. Au total, 4 515 questionnaires ont été recueillis.

Les thèmes abordés sont la situation de logement du recourant, les aides alimentaires reçues et les associations fréquentées, l'ancienneté du recours alimentaire et l'impact de la crise sanitaire depuis 2020, l'état de santé perçu, la situation d'emploi et les revenus du recourant et de son ménage. L'enquête recueille également quelques éléments biographiques.

L'enquête annuelle **Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)** est une enquête en panel conduite chaque année en France métropolitaine auprès d'un échantillon d'environ 12 000 ménages résidant en logement ordinaire. Même si elle ne constitue pas la source de référence pour la mesure annuelle de la distribution des niveaux de vie<sup>6</sup>, elle apporte une information très riche : elle couvre de nombreux aspects des conditions de vie, tant les revenus du ménage et de ses membres que les privations matérielles et sociales qu'ils subissent. Elle est la déclinaison française de l'enquête européenne *Statistics on Income and Living Conditions*.

La comparaison des deux enquêtes permet de mettre en regard les caractéristiques des recourants à l'aide alimentaire à celle de la population pauvre en général. Toutefois, seuls les recourants vivant en logement ordinaire, c'est-à-dire dans leur logement personnel ou bien hébergés par des proches, sont dans le champ de SRCV, qui n'enquête pas les personnes en hébergement collectif, vivant à l'hôtel ou sans abri. La comparaison entre les recourants et les ménages pauvres n'est donc possible que sur ce champ.

Le niveau de vie est mesuré dans SRCV à partir de sources administratives. L'information sur le revenu des recourants est celle qu'ils déclarent lors de l'enquête Aide alimentaire, elle peut conduire à une sous-estimation de leurs revenus.

Afin d'évaluer la robustesse de l'EAA, les recourants en logement ordinaire et leurs ménages ont été comparés aux ménages pauvres de SRCV sur des critères corrélés au niveau de vie et mesurés de la même façon dans les deux enquêtes, notamment l'opinion sur la situation financière du ménage, dite aussi « sentiment d'aisance financière ». Pour éviter que des différences de structure entre la population des recourants et l'ensemble des ménages pauvres ne faussent l'interprétation de la comparaison, un modèle de régression logistique ordonnée a été utilisé. À caractéristiques identiques (sexe, âge, configuration familiale, situation de logement, taille du ménage), les recourants déclarent 2,3 fois plus souvent que la moyenne des ménages pauvres des difficultés financières, tendant ainsi à confirmer que le niveau très bas des niveaux de vie déclarés n'est pas imputable à une sous-déclaration des enquêtés ► [figure 7](#).

6 L'enquête de référence pour cette mesure est l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

## ► Définitions

L'aide alimentaire en nature se répartit sous trois types de distribution :

- les **colis ou paniers alimentaires** sont distribués par les associations ou choisis par les personnes en libre-service, les recourants viennent chercher des denrées qu'ils pourront cuisiner ensuite chez eux ;
- les **épiceries sociales** et solidaires sont des structures proposant des produits alimentaires, d'hygiène ou d'entretien à des prix très bas, entre 10 % et 30 % des prix de marché ;
- la **distribution de repas** consiste en des repas chauds ou froids et consommés directement après distribution sur place au sein de la structure ou à l'extérieur.

Un **recourant** à l'aide alimentaire est une personne qui s'est rendue, fin 2021, sur au moins un des centres de distribution d'aide alimentaire en France métropolitaine, pour recevoir ou acheter un repas ou des produits alimentaires, pour elle-même et éventuellement les membres de son ménage.

Les **bénéficiaires** de l'aide alimentaire sont l'ensemble des individus (enfants et adultes) composant les ménages des recourants à l'aide alimentaire.

Le **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées, etc.).

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme **pauvre (au sens monétaire)** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 60 % du niveau de vie médian.

L'**indice (ou coefficient) de Gini** du niveau de vie correspond à la moitié de l'écart moyen de niveau de vie entre deux individus pris au hasard dans la population, exprimé en pourcentage du niveau de vie moyen dans cette population.

Exemple : un indice de Gini de 0,30 signifie qu'entre deux individus pris au hasard l'écart de niveau de vie est égal à 60 % du niveau de vie moyen.

### ► Pour en savoir plus

- **Accardo A., Brun A., Lellouch T.**, « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », *Insee Première* n° 1907, juin 2022.
- **Demoly E., Ferret A., Grobon S., Renaud T.**, « Les conditions de vie des ménages médians sont marquées par des craintes face à l'avenir et des dépenses orientées vers le nécessaire, mais une satisfaction générale proche de la moyenne », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- **Kranklader É., Ferret A., Schreiber A.**, « La solidarité financière entre ménages – 36 milliards d'euros d'aides annuelles transférées entre ménages », *Insee Première* n° 1707, juillet 2018.
- **Insee**, « Pauvreté – Séries longues 1996 - 2019, Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) », *Insee Résultats*, novembre 2021.
- **Sicsic M.**, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 » in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.